

CONDITIONS GENERALES

Toute école membre de la FEDE, à jour de cotisation, peut devenir Centre Relais et ainsi faire passer à ses propres candidats, et des candidats d'autres établissements, tout ou partie des examens auxquels ils sont inscrits.

Elle doit toutefois satisfaire obligatoirement aux conditions particulières ci-dessous.

CONDITIONS PARTICULIERES

- Faire acte volontaire de candidature dans le respect des délais impartis,
- Organiser matériellement le passage des examens FEDE pour chaque session (janvier, juin et octobre 2012), incluant notamment la convocation de **l'ensemble** des candidats d'après le calendrier des épreuves établi par le Centre Européen d'Examens,
- Respecter le calendrier de passage des examens défini par le Centre Européen d'Examens,
- Respecter strictement le principe d'équité vis-à-vis des candidats en provenance d'autres établissements,
- Respecter toutes les procédures qualité définies par le Centre Européen d'Examens,
- Disposer réellement du nombre de places indiqué sur la fiche de candidature. (La répartition des candidats dans les Centres Relais se fera par le Centre Européen d'Examens, en fonction des déclarations des écoles).
- Désigner une personne « Référent FEDE » qui sera l'interlocuteur unique du Centre Européen d'Examens (Selon les dispositions établies par l'article 19 du Règlement Général des Examens Européens FEDE).

CONDITIONS D'AGREMENT

Après renvoi dans les délais impartis des documents nécessaires à son instruction, chaque dossier est examiné par le Centre Européen d'Examens qui décide souverainement d'agréer ou non une école pour une ou plusieurs sessions.

Le Centre Européen d'Examens n'a pas à motiver sa décision.

CONDITIONS TARIFAIRES

En contrepartie de son engagement, l'établissement percevra une somme égale à 36 % du montant des droits d'inscription de l'ensemble des candidats passant dans son Centre d'Examens (hors frais liés à la fourniture des supports pédagogiques).

Cette somme, reversée par la FEDE à l'établissement Centre Relais, couvre la totalité des frais occasionnés par l'organisation des examens, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- Tous les frais liés aux communications entre le Centre Européen des Examens, l'école et les candidats,
- La location des salles et matériels pédagogiques nécessaires,
- La rémunération des membres des jurys et des surveillants,
- Tout autre frais administratif lié aux examens,
- Tout autre frais quelle que soit sa nature.

Le bulletin de candidature ci-après est à renvoyer impérativement au Centre Européen d'Examens au plus tard le **2 décembre 2011**, que l'école souhaite ou non être désigné Centre Relais.

A retourner par fax au 04 78.42.13.70

Au plus tard le 2 décembre 2011

CANDIDATURE POUR ETRE DESIGNÉ CENTRE RELAIS

Un Centre Relais est un établissement qui se porte volontaire pour accueillir dans ses locaux, en plus de ses propres candidats, des candidats provenant d'autres écoles afin que ces derniers puissent passer les examens FEDE pour lesquels ils sont inscrits.

En ma qualité de Directeur de l'école
Je soussigné(e), Mr ou Mme
Déclare avoir pris connaissance des droits et devoirs énoncés dans les règles de désignation des centres relais.

Après lecture, je déclare :

Vouloir inscrire des candidats et organiser le passage des examens FEDE dans mon établissement conformément aux conditions financières et d'organisation de la FEDE pour :

Sessions	Nombre approximatif de candidats*	Nombre de places total**
Janvier 2012		
Juin 2012		
Octobre 2012		

Sauf mention spécifique de l'établissement, le Centre Européen d'Examens pourra désigner l'école comme Centre Relais pour une ou plusieurs sessions en fonction des besoins.

Ne pas vouloir être Centre Relais en 2012.

Je désigne comme Référent FEDE en 2012

Mr ou Mme
Tél. : Adresse email :

J'ai bien pris note que mon agrément me sera notifié après la décision du Centre Européen d'Examens.

Fait à : _____ Le : _____

Signature et cachet de l'école

*Candidats de l'établissement

**Candidats de l'établissement + candidats extérieurs